



RÉSUMÉ D'ÉVALUATION

ÉVALUATION CONJOINTE DES PROGRAMMES COMMUNS RELATIFS À L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES



Au service
des peuples
et des nations



Fonds des Nations Unies
pour la population



En partenariat avec



La Politique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies (2006) et la résolution 67/226 (2012) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet ont appelé le système des Nations Unies à mener ses initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes de manière plus responsable et efficace. C'est pourquoi, le travail des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demande une cohérence et une coordination accrues, avec un accent sur l'appropriation et le leadership au niveau des pays. L'évaluation conjointe des programmes communs relatifs à l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies a été commandée en vue de combler des lacunes dans les résultats d'évaluation des programmes communs sur l'égalité des sexes au niveau des pays. Ses conclusions fournissent l'occasion de garantir une plus grande efficacité des futurs programmes communs sur l'égalité des sexes. L'évaluation a été menée conjointement par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds pour la réalisation des OMD (MDG-F) et les gouvernements de la Norvège et de l'Espagne.

Elle démontre la valeur ajoutée des programmes communs sur l'égalité des sexes comme moyen de coopération pour le développement dans le système des Nations Unies.

Malgré un difficile processus d'apprentissage, les programmes communs sur l'égalité des sexes qui ont été évalués ont aidé les gouvernements à répondre à leurs engagements normatifs, quoique dans différentes mesures. Les programmes communs sur l'égalité des sexes ont joué un rôle essentiel pour faire entrer les questions de genre dans le débat national et induire des changements politiques positifs. Les programmes communs sur l'égalité des sexes ont notamment contribué à :

- établir une compréhension commune de l'égalité des sexes, ainsi que des partenariats et un discours commun sur cette question ;
- accroître la visibilité et la légitimité des questions de genre dans le programme national ;

- améliorer les résultats en amont sur les réformes politiques et les actions de plaidoyer. Dans certains cas, un effort commun des Nations Unies semble avoir un meilleur potentiel pour produire des résultats en amont au moyen d'une approche combinée de l'influence politique ;
- multiplier les occasions de transposer le travail normatif sur les questions de genre dans des initiatives opérationnelles, notamment en permettant aux agences ayant un programme normatif particulier, par exemple ONU Femmes, d'accéder à de nouveaux secteurs ouverts par des partenariats avec d'autres agences ;
- améliorer la communication sur les questions de genre en renforçant les synergies avec d'autres ministères, agences ou départements qui auparavant ne reconnaissaient pas la dimension centrale des questions de genre dans la réalisation de leurs propres buts et objectifs ;
- permettre une approche davantage multidimensionnelle de la lutte contre les inégalités entre les sexes.

Les programmes communs sur l'égalité des sexes n'ont pas permis de renforcer l'efficacité, principalement en raison d'obstacles systémiques, d'un manque de clarté dans les arrangements de gestion et de faiblesses dans les processus de conception.

Globalement, la modalité des programmes communs sur l'égalité des sexes ne s'est pas systématiquement traduite par une amélioration de l'efficacité. En particulier, les difficultés :

- ont diminué ou sont restées les mêmes pour les partenaires gouvernementaux (quoique le changement positif obtenu a été extrêmement bien reçu) ;
- sont restées inchangées pour les partenaires de la société civile, qui ont principalement maintenu les opérations bilatérales en tant que partenaires d'exécution dans des relations normales et conformément aux règles administratives des Nations Unies ;
- se sont accrues pour les entités des Nations Unies.

Celles-ci sont dues à des obstacles systémiques (par exemple la persistance de procédures non harmonisées des Nations Unies et de différents modèles d'affaires des entités des Nations Unies), à un manque de clarté dans les arrangements de gestion (par exemple l'autorité et les différents niveaux d'engagement des Coordonnateurs résidents des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies, le rôle d'ONU Femmes au niveau des pays dans les programmes communs sur l'égalité des sexes, la volonté des entités individuelles de s'engager et de permettre à ONU Femmes de jouer un rôle plus central), et à une faiblesse des processus de conception (par exemple consultation insuffisante, base analytique inadéquate, ambition excessive) qui ne prennent pas le contexte pleinement en compte.

L'évaluation fournit de précieux enseignements qui permettent de renforcer les futurs programmes communs sur l'égalité des sexes.

Citons notamment:

- des environnements « Unis dans l'action », qui développent des cadres propices à la cohérence et à la coordination, peuvent assurer un contexte favorable pour les programmes communs sur l'égalité des sexes en contribuant à éliminer les obstacles systémiques et tirer parti de modalités de coopération existantes ;
- la réussite de la mise en œuvre et l'obtention de résultats par les programmes communs sur l'égalité des sexes sont étroitement liées à une base analytique solide et des processus de conception inclusifs. Un investissement insuffisant à l'étape de la conception limite les opportunités de définition d'une vision commune ;
- les objectifs des programmes communs sur l'égalité des sexes doivent être réalistes, compte tenu des obstacles systémiques et de la courbe d'apprentissage requise ;

- la capacité de l'architecture opérationnelle nationale à absorber la modalité du programme commun sur l'égalité des sexes, ainsi que la capacité des partenaires nationaux, doivent être étudiées et mieux comprises ;
- l'appropriation et la durabilité sont maximisées lorsque la responsabilisation est ancrée dans le contexte national.

Perspectives d'avenir

L'évaluation a conclu que, dans le cadre de la coopération pour le développement, les programmes communs sur l'égalité des sexes restent un élément bien intégré et accepté. Toutefois, pour appliquer les enseignements tirés et maintenir la valeur ajoutée, les dispositions suivantes doivent être prises :

1. Les programmes communs sur l'égalité des sexes doivent être fermement ancrés au niveau national, pour que l'action sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes puisse se dérouler dans un climat d'efficacité du développement reposant sur des bases solides.
2. Les partenaires nationaux et des Nations Unies doivent faire des programmes communs sur l'égalité des sexes une option stratégique plutôt qu'un choix par défaut. Si l'évaluation ne définit pas des « seuils minimum » pour la modalité des programmes communs sur l'égalité des sexes, elle souligne le besoin de placer la barre plus haut pour son utilisation. Une délibération ex ante plus proactive devrait aider les partenaires à anticiper de manière explicite les défis inhérents à la modalité du programme commun sur l'égalité des sexes et à en maximiser les avantages. Elle devrait permettre de mieux identifier les risques, d'améliorer les chances de renforcer l'efficacité et de rendre la modalité plus adaptée aux pays, aux partenaires nationaux, et surtout aux femmes et aux hommes sur le terrain dont les intérêts, les besoins et les priorités constituent, pour les programmes communs sur l'égalité des sexes, le premier objectif qu'ils s'agit de servir.
3. Le plan d'action de 2012 à l'échelle du système des Nations Unies pour la mise en œuvre de la politique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies doit être mis en lumière, considéré au niveau des pays et renforcé pour faire avancer le programme d'action pour l'égalité des sexes sur le terrain. Les initiatives actuellement menées par l'ONU concernant un objectif de transformation pour l'après 2015 sur l'égalité des sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes et l'examen Beijing +20 revêtent une importance fondamentale à cet égard. Les efforts en vue d'établir un cadre de responsabilisation des Nations Unies complet qui permette de révéler les résultats normatifs et des pays, ainsi que le plan d'action davantage concentré sur le processus et les indicateurs de performance associés sont également importants.

GROUPE DE GESTION DE L'ÉVALUATION (EMG)

L'évaluation conjointe des programmes communs relatifs à l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies fut dirigée par un groupe de gestion de l'évaluation présidé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et composé par des représentants des bureaux d'évaluation indépendants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), du Fonds pour la réalisation des OMD (MDG-F) et des gouvernements de la Norvège et de l'Espagne.

Président du EMG:

Marco Segone

Directeur du Bureau Indépendant de l'évaluation à ONU Femmes

marco.segone@unwomen.org

Secrétariat EMG:

Shravanti Reddy

shravanti.reddy@unwomen.org

Isabel Suarez

isabel.suarez@unwomen.org

Site Internet: <http://gate.unwomen.org>

Avertissement: Le texte de ce document ne reflète pas nécessairement les vues des entités des Nations Unies et de leurs conseils d'administration, les gouvernements de l'Espagne et de la Norvège ou des Etats membres des Nations Unies. Le texte n'a pas été édité en accord avec les normes de publication officielles et les entités des Nations Unies et les gouvernements de l'Espagne et de la Norvège n'acceptent aucune responsabilité pour erreur.